



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Qu'une demande de démolition partielle a été déposée en vertu du *règlement relatif à la démolition d'immeubles* portant le no 213-2023 pour l'immeuble suivant :

- Une annexe d'un bâtiment principal à usage résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 543 255 du cadastre du Québec, situé au 13, rue Centrale.

Conformément à l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de Pointe-des-Cascades sera saisi de la demande **lors de la réunion qui se tiendra le 11 juin 2026 à 18h30**. Cette réunion est ouverte au public. Le comité de démolition statuera sur la démolition partielle de l'immeuble en se basant sur une étude des critères, et ce, en vertu du *règlement relatif à la démolition d'immeubles* portant le no 213-2023

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

dg@pointe-des-cascades.com

Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière

105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, Québec
J0P 1M0

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 27 mai 2026.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27 mai 2026, entre 12 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 mai 2026.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière